

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016

Etaient présents : Claude ALAUZET, Jean Marie BRU, Jean CAPEL, Bernard CAZES, Marie Pierre CUQ, Emilie GAYRAUD, Claudine GOUJARD, Danièle MERANDON, Sylvain MONTADE, Jérôme TIERS

Absent : Sébastien JUERY, excusé

Secrétaire de séance : Mérandon Danièle

Vote du compte rendu du 23 Septembre 2016

9 Pour

1 abstention

Décision du Maire prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération en date du 11 avril 2014, portant délégation de compétence du conseil municipal au maire en vertu des articles susvisés,

Monsieur le Maire a décidé :

- de louer à Monsieur CAUSSAT Quentin et Madame THENOT Ludivine le logement communal de type T4 situé à « maison Malaterre » à compter du 07 Novembre 2016.

Transfert de la gestion du patrimoine de la Mairie de Saint Victor et Melvieu à Sud Massif Central Habitat

Monsieur le Maire explique que la commune, afin d'optimiser la gestion de son patrimoine souhaite en transférer la gestion à SUD MASSIF CENTRAL HABITAT, Entreprise Sociale pour l'Habitat basée 55 boulevard de Verdun à Saint Affrique.

Sud Massif central Habitat aura comme mission :

- d'établir les baux après désignation des locataires par la commune.
- D'établir les états des lieux d'entrées et de sorties
- D'effectuer le traitement des réclamations
- De procéder au recouvrement des loyers et charges, et assurera la gestion du contentieux
- D'effectuer les régularisations des charges.
- D'accompagner la commune dans le choix et le suivi des travaux

Voté à l'unanimité

Instauration des astreintes

La station d'épuration de Saint Victor nécessitant un certain suivi, Monsieur le Maire demande à ce que soit instaurée une astreinte pour l'agent qui s'en occupe.

Voté à l'unanimité

Admission en non-valeur

Suite à une décision de justice, la dette d'un locataire d'un montant de 5 351.86 € doit être émise en créances éteintes.

Le conseil municipal n'ayant pas le pouvoir d'annuler cette décision ne peut que s'y résoudre. Monsieur le Maire a écrit à la commission de surendettement afin de lui demander de bien vouloir l'informer de toute demande de surendettement si la commune est concernée. En effet une décision de justice ne peut être qu'approuvée par le conseil municipal qui vote la somme de 5351.86 euros en admission en non-valeurs.

Modifications des statuts au 1^{er} Janvier 2017 de la Communauté de Communes des Muses et Rases du Tarn

En séance du 22 septembre 2016, la communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn a adopté des nouveaux statuts applicables au 1^{er} janvier 2017. 4 compétences obligatoires ont été rajoutées : aménagement de l'espace/urbanisme, développement économique, déchets et aires des gens du voyage.

Voté à l'unanimité

Prise en charge des frais d'enregistrement pour les concessions

Afin de régulariser certaines concessions des cimetières de Melvieu et de Saint Victor, des enregistrements doivent être effectués au centre des impôts de Millau. Pour nombre d'entre elles, les titulaires étant décédés ce serait aux ayants droit de régulariser.

Le conseil municipal décide, afin de ne pas pénaliser les ayants droits qui ne sont pas responsables de cette situation, de prendre en charge ces frais d'enregistrements.

Devenir du stade : cession de bail partiel et nouveau bail aire de covoiturage

M le Maire rappelle le bail du terrain de foot de St Victor conclu avec M. Fabre. Ce terrain n'est plus utilisé depuis plusieurs années mais le bail court toujours. En cas d'interruption du bail la commune est tenue à une remise en état des lieux. Il y aurait un repreneur qui conserverait les bâtiments et les clôtures. L'aire de co-voiturage ferait l'objet d'un bail séparé dont le montant reste à définir avec le propriétaire qui a donné son accord à cette reprise. Quant à l'éclairage une négociation est en cours pour qu'il soit repris par une autre commune.

Le Conseil Municipal se félicite de cette reprise, une activité économique étant en projet et donne son accord à M le Maire pour résilier l'ancien bail et reprendre un bail restreint pour l'aire de co-voiturage.

Arrêt du Scot du Parc Naturel Régional des Grands Causses : avis du conseil municipal

Le PNRGC a fait parvenir aux communes de son territoire une délibération concernant le bilan de la concertation et l'arrêt du SCOT (schéma de cohérence territoriale) sollicitant un avis dans un délai de trois mois.

Une carte de ce document (zones favorables au développement éolien extraite du schéma régional climat air énergie Midi-Pyrénées 2012) mentionne la commune de St Victor et Melvieu en zone favorable. Or, en son temps, une délibération en date du 22 février 2012 avait émis un avis défavorable de la commune sur ce document.

Apparemment au niveau de la Région il n'a pas été tenu compte de cette délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande à ce que ce document soit rectifié dans le SCOT du PNRGC et que les dernières délibérations sur les énergies renouvelables soient mentionnées dans notre délibération.

Noms des rues de Saint Victor et Melvieu : Choix final

La commission des rues s'est réunie le lundi 07 Novembre afin d'établir la liste finale qui sera proposée au conseil municipal.

Madame Gayraud énumère les noms de rues choisis pour Saint Victor et pour Melvieu.

A Melvieu, la rue Esquiche coude posait problème au seul riverain, le conseil maintient ce nom, l'impasse devient l'impasse du musicien.

La mairie fera parvenir aux propriétaires une demande d'autorisation afin que les plaques puissent être installées sur leur mur.

Restauration des fresques de l'église de Melvieu : avis du conseil municipal

Les fresques sur le fronton de l'église de Melvieu ont besoin d'être rénovées. Des devis ont été demandés pour les restaurer. Le SIVOM participerait aux frais.

Votée à l'unanimité

Questions diverses

- Devis Brouillet : Un devis a été demandé afin de mettre des grillages anti-volatiles autour des 2 clochers des églises de St Victor et Melvieu.
- Devis velux maison Malaterre : Changement de 3 velux au T4 de la maison Malaterre
- Vitrine vierge : Pour sécuriser les 2 vierges que possède la Commune, un devis a été demandé pour les mettre sous verre. Le SIVOM participerait à l'achat de ces vitrines.
- Défibrillateurs : achats de 2 défibrillateurs.
- Goûter des aînés : Animation avec les Otant'Oc Mercredi 14 Décembre à 14h à la salle des fêtes de Melvieu
- Fiscalité unique : La Commune est actuellement en fiscalité additionnelle c'est-à-dire qu'une partie des ressources fiscales est prélevée par la Communauté de Communes. La Communauté de Communes envisage de passer à une fiscalité unique qui se traduirait par un prélèvement quasi-total de toutes les taxes. La Communauté de Communes envisage de passer à une fiscalité unique.
- Devis élagage : Des devis ont été demandés pour élaguer les platanes. Une entreprise a été choisie.
- Salle des fêtes de Melvieu : Une étude a été effectuée afin de prévoir les travaux à réaliser. Pour pouvoir bénéficier de subvention des travaux importants doivent être effectués (isolation, sol, toiture...). Des devis ont été demandés. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.
- RIFSEEP : Nouveau dispositif indemnitaire qui au 1^{er} janvier 2017 remplacera la plupart des primes existantes. Etant donné la complexité du sujet, la décision est reportée ultérieurement.
- Bulletin municipal : Un point est fait sur l'avancé des articles. Une lettre de rappel sera faite auprès des associations qui n'ont pas encore envoyé leur article. Les conseillers qui n'ont pas encore faire leur article sont invités à le transmettre avant la fin du mois.

La séance est levée à 20h